

DÉLIBÉRATION N°2023-01-23-05 CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ;

Absents excusés : Gilles SARACCO a donné pouvoir à Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarif du repas des aînés 2023 pour les adhérents du club Nostre Oustau non-résidents de la commune

Monsieur le Maire rappelle que suite à la pandémie de COVID 19 le repas annuel des aînés n'a pu se tenir ses 3 dernières années. Il propose de réunir les personnes de 65 ans et plus le dimanche 12 mars 2023 selon les conditions suivantes :

Pour les 65 ans et plus habitants la commune accompagnés de leur conjoint, le coût du repas sera pris en charge par la municipalité.

Les 65 ans et plus adhérents du club Nostre Oustau non-résidents sur la commune sont conviés au repas moyennant une participation financière de 30 € par personne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Fixe** le tarif du repas des aînés du 12 mars 2023 à 30 € par personne pour les adhérents du club Nostre Oustau non-résidents sur la commune.

VOTE : 7+1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
 Lauriane MOINE

Le Maire
 Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le 24 JAN. 2023
 Affiché le 24 JAN. 2023